

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. FRICOT, M. GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M. GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAIS, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M GERBOUIN a donné pouvoir à M BOULAY. M. HULOT a donné pouvoir à M. POULAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Anne-Flore JOHAN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbations des PV de Conseil Municipal du 29 avril 2021 :

Page 16 : Schéma de circulation apaisée : Madame JOHAN demande si une étude démontre que le fait de passer le centre-ville en priorité à droite est plus sécuritaire.

Page 19 : cimetière, Madame TAUNAIS souhaite noter que la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est payante (montant de 30€). Monsieur BOULAY rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, concernant les tarifs du cimetière, et que ce nouveau tarif y est inscrit.

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

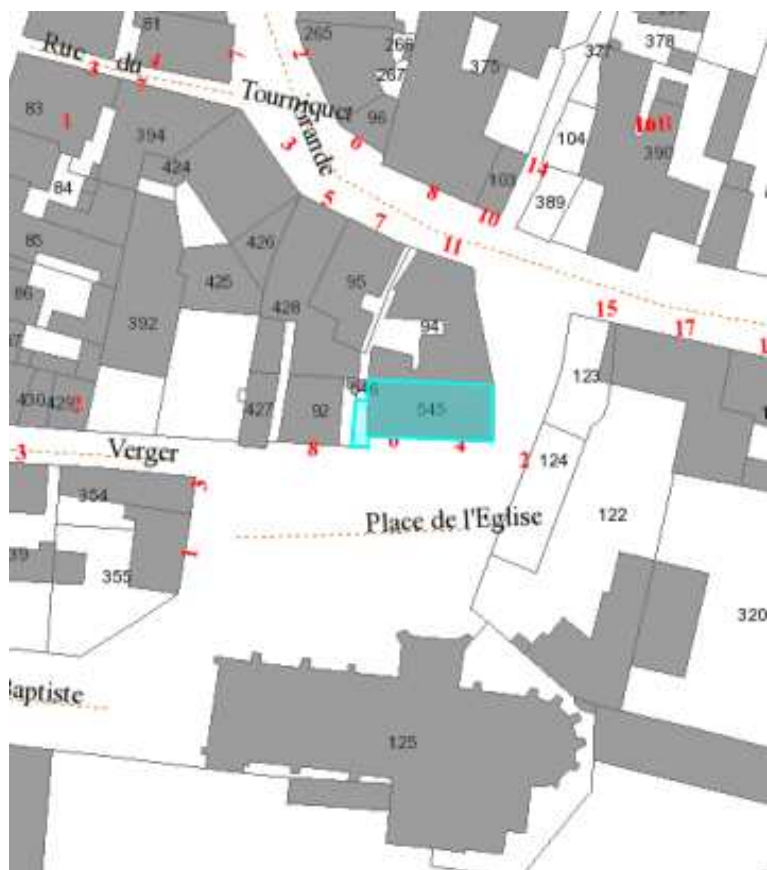
N°2021-024 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Bretonnière, n°12, cadastrée section AC n°387.



N°2021-025 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, route de Saint Denis du Maine, n°14, cadastrée section AB n°86.



N°2021-026 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place de l'Eglise, n°4 et 6, cadastrée section AE n°545.



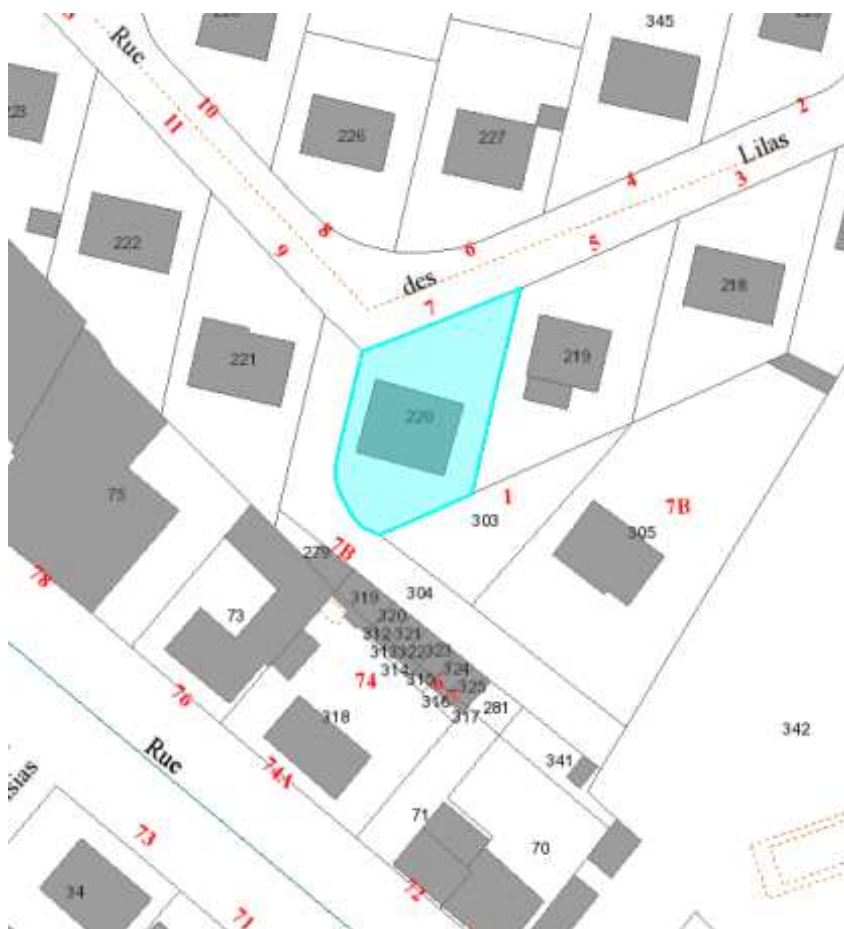
N°2021-027 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Chaumes, n°12, cadastrée section AD n°335.



N°2021-028 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, Grande Rue, n°51, cadastrée section AD n°110.



N°2021-029 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Lilas, n°7, cadastrée section AB n°220.



N°2021-030 : Suite à la condamnation du 1^{er} étage du logement sis 2 avenue de l'Hôtel de Ville, loué à l'Association France Horizon, le montant du loyer va être diminué et sera donc de 380 € par mois, à compter du 1^{er} juin 2021.

- Chemin de fer du bulletin été 2021
Mise au point définitive avec quelques précisions :
 - Marylène LESAGE accepte de se charger de la synthèse des PV des Conseils Municipaux de janvier à mai
 - Ajout du Forum des Associations prévu le 4 septembre
 - Ajout d'une info sur les activités estivales de l'Espace des Enfants
 - Accent à mettre sur les problèmes de sécurité (rue des 4 vents par ex)
 - A Flore JOHAN précise qu'il faudra insister sur le professionnalisme des personnels de santé qui ont fourni un travail remarquable.
 - Page 16 : Sur demande d'A Flore JOHAN, Marie va contacter les associations sportives pour obtenir des photos malgré les contraintes sanitaires

Le chemin de fer est validé.

- Site internet :
 - Marie nous informe que les modalités de transfert des infos (textes et photos) sur la plateforme est un peu complexe et sera chronophage. Elle doit contacter Romain (Médiapilote) afin de bien comprendre le mécanisme. Les membres de la commission ayant un peu de disponibilités se proposent d'aider Marie (sur 2 ou 3h ?) pour transférer les données.

Le Conseil Municipal valide ce compte-rendu de commission.

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 93.52 € (accueil de loisirs, restauration scolaire, accueil périscolaire) concernant le budget de commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette admission en non-valeur.

ENFANCE, FAMILLE, SOLIDARITE

Compte-rendu de la commission du 6 mai 2021

Présents : Mme FORET, Mme MOREAU M.F, Mme MOREAU V., Mme GAUTIER, Mme MEZIERE A., Mme BELLANGER, Mme JOHAN et Mr GAUDREE D. et Mr LERAY P. Directeur de l'Espace Meslinois.

Tous les points abordés dans ce document sont des propositions. Elles sont à valider au prochain conseil municipal.

Ordre du jour :

- Changement des rythmes scolaires au 1er septembre 2021
- Tarifs de la restauration scolaire
- Points divers

Préambule :

Mme Foret :

« C'est la 3ème réunion de notre commission depuis le début de l'année 2021 (La dernière a eu lieu le 10 mars dernier, et la précédente le 20 janvier). Comme prévu, nous allons aborder entre autres les rythmes scolaires et les incidences qui en découlent, d'où la présence de Pierrick LERAY.

Au bout d'un an de mandat d'élue, je mesure que les agents qui dépendent de notre collectivité ont besoin d'être soutenus, par nous élus. Ils ont besoin qu'on leur donne envie d'innover, d'impulser des projets avec eux et d'être force de propositions.

Si je vous dis cela, c'est que nos agents (ATSEM, animateurs, technicien, et autres) sont dépendants du changement d'élus tous les 6 ans, il faut en avoir conscience ... »

1- Point sur les Rythmes scolaires :

Suite au conseil municipal du 18 mars et des conseils d'écoles des 7 et 8 avril derniers, nous avons envoyé un courrier à la DSDEN, pour entériner cette orientation sur une semaine à 4 jours d'école ; un courrier va être envoyé aux parents, dans ce sens, dès que nous aurons reçu la confirmation.

Ce qui va changer :

- ✓ Ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi matin
- ✓ Réorganisation des heures de travail des animateurs (plus de NAP)
- ✓ Réorganisation des heures de travail des agents d'entretien à l'école René Cassin (heures du mercredi)
- ✓ Réorganisation des heures de travail des ATSEM (heures du mercredi matin)

Les objectifs à atteindre :

- ✓ Continuer à proposer une pause méridienne cohérente et de qualité (Elémentaire et maternelle)
- ✓ Structurer le rôle de l'animateur sur le temps du repas (référént qui organise/coordonne le temps du repas)
- ✓ Conforter les liens entre animateurs et professionnels de l'éducation nationale

Nous profiterons de cette réorganisation pour atteindre d'autres objectifs :

- ✓ Création d'une ludothèque
- ✓ Répondre aux exigences de la CAF en terme d'agent d'accueil à l'Espace Meslinois (création d'un poste à temps complet)

D'autres pistes de travail sont en réflexion :

- ✓ Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- ✓ Etendre le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) aux collégiens.

2- TARIFS

- ✓ Une réflexion sur les différents tarifs est en cours. Ceux de la restauration scolaire n'ont pas été augmentés depuis 2018. (Le prix du repas était de 3.40€ en 2017 et de 3.45€ en 2018)
- ✓ Sachant que le prix de revient d'un repas pour les enfants de Meslay du Maine est de 7 euros pour la commune, la commission propose une augmentation des tarifs de la restauration scolaire de 5 cts par an.

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarifs Année scolaire 2020/2021	Nouveaux tarifs Année scolaire 2021/2022
Habitants de MESLAY-DU-MAINE		
Repas Enfant	3,45 €	3,50 €
Repas Adulte	6,30 €	6,35 €
Habitants des Communes extérieures		
Repas Enfant	3,90 €	3,95 €
Repas Adulte	6,40 €	6,45 €
Repas fabriqués pour les services des Communes extérieures		
Repas Enfant	3,90 €	3,95 €
Repas Adulte	6,40 €	6,45 €

Madame FORET indique que les coûts en matières premières restent stables et Monsieur CAUCHOIS précise que charges salariales augmentent.

Madame Vanessa MOREAU attire sa vigilance sur le fait d'augmenter les repas de 0.05 € chaque année. En commission, nous n'avons pas d'éléments pour comparer les tarifs. Madame Vanessa MOREAU souhaite que le conseil Municipal délibère sur les tarifs de la rentrée prochaine et non sur l'augmentation des tarifs chaque année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'augmentation de 0.05€ pour la rentrée prochaine et non l'augmentation de 0.05€ chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier ces tarifs et de les augmenter de 0.05 € à compter de la rentrée 2021/2022.

- ✓ La réflexion va se poursuivre pour les tarifs des accueils périscolaires et accueil de loisirs et deux membres de la commission vont intégrer ce groupe de travail. Certains dispositifs tarifaires (dégressivité, plafond etc...) ont été mis en place dans le but de favoriser l'accueil des enfants des familles à revenus très modestes et il sera important d'intégrer ces données à la réflexion.

3- Divers :

- ✓ Un protocole sur le remplacement du personnel Atsem de l'école maternelle Fratellini est actuellement en réflexion.
- ✓ Le directeur du centre social, Leray Pierrick, sera en retraite au 1er janvier 2022. Il faut commencer à retravailler la fiche de poste pour pallier à son remplacement.
- ✓ Un travail sur l'évaluation des heures nécessaires pour l'entretien de différents locaux est en cours. Cela permettra de mieux affiner le temps de travail des agents d'entretien.
- **Propositions des membres de la commission :**
- ✓ Visiter les structures (Espace des Enfants, **Multi-accueil**) sur des temps d'animation (portes ouvertes, soirée parents, etc..)

- ✓ Mettre en place un référent parent/école
 - Informations diverses :
 - Des tests salivaires vont être réalisés dans les écoles publiques les 27 et 28 mai prochain.
 - Un stagiaire en urbanisme du Conseil Départemental de la Mayenne sera mis à disposition de la commune de Meslay du Maine pour étudier les gisements fonciers, les friches et dents creuses de la commune. Monsieur BOULAY précise que la commune d'Ernée a déjà expérimenté ce dispositif et en était satisfait. Madame TAUNAIS s'interroge sur le fait que ce ne soit pas un doublon avec le travail réalisé par les ateliers d'architectures. M BOULAY précise que c'est un autre travail qui vient en complément et que celui-ci peut apporter de nouvelles idées.
 - Stationnement Chemin du Pré Neuf : Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal que des problèmes de stationnement ont lieu régulièrement dans cette rue. En effet, des utilisateurs des terrains de boules s'y stationnent et gênent l'accès au domicile des riverains. Monsieur BOULAY indique qu'un panneau sens interdit sauf riverains sera bientôt posé.
 - Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin : Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal qu'ils seront conviés à la salle socioculturelle le 18 juin en soirée afin de connaître la mise en place des bureaux de vote et l'organisation mise en place. Suite au protocole sanitaire, seulement 4 personnes pourront effectuer le dépouillement par bureau. Par ailleurs, la mise sous pli de la propagande a été réalisée en ce début de semaine, M BOULAY remercie les conseillers, agents et bénévoles pour la réalisation de celle-ci.
 - Samedi 26 juin : dans le cadre du lancement des Jeux Olympiques, un après-midi culturel, sportif est organisé à l'initiative de l'espace meslinois.
 - Forum des associations aura lieu le 4 septembre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20